



MORVAN
sommets & grands lacs
communauté de communes

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 13 AVRIL 2023

DELIBERATION N°041-4-2023

**OBJET : Achat et pose de nouveaux chalets
d'accueil pour les déchetteries de Lormes et
Montsauche**

Date de convocation : 31/03/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 40

- Titulaires : 39

- Suppléants : 1

Absents : 10

- Dont représentés : 6

Votants : 46

- Pour : 46

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHÉ, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Daniel GRANGER, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Patrice GRIMARDIAS à Jean-Luc VIEREN, Laurent COTTIN à Laurent LIBRERO, Patrice JOLY à Florence BERLO, Yasemin DOGAN KUKUK à Chantal-Marie MALUS, Fabienne PETITRENAUD à Marc PERRIN, Georges FLECCQ à Christiane GADREY

Secrétaire de séance : Marie-Christine GROSCHÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 ;

Considérant que les chalets d'accueil des déchetteries de Lormes et de Montsauche-les-Settons nécessitent d'être rapidement remplacés afin d'assurer la sécurité et des conditions de travail correctes pour les agents ;

Considérant la proposition de l'entreprise BSTS d'installation de deux chalets aménagés pour un montant total de 21 270 € HT ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Donne pouvoir au Président pour signer le devis de l'entreprise BSTS concernant l'achat et l'installation de deux chalets aménagés pour un montant total de 21 270 € HT.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

René BLANCHOT



Le secrétaire,

Marie-Christine GROSCHÉ

